



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur  
Point 14  
Assemblée  
Point 8

CL/202/14-P.2.Am.Inf.4  
A/138/8-P.2.Am.Inf.4  
8 février 2018

## Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

### COMMUNICATION ADRESSEE A LA PRESIDENTE DE L'UIP PAR LA PRESIDENTE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE URUGUAYEN

Montevideo, le 6 février 2018

Madame la Présidente,

En ce qui concerne les propositions d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, nous estimons qu'il est nécessaire de faire connaître notre point de vue sur ce thème, car nous ne pensons pas que le moment soit venu de débattre et d'élaborer des amendements aux Statuts de l'UIP.

Nous estimons que les amendements proposés sont importants, toutefois la procédure appropriée au débat d'une question aussi importante que la modification d'un texte fondamental comme les Statuts de l'UIP ne semble pas avoir été suivie.

Il convient de rappeler qu'en 2016 et 2017, des modifications ont déjà été apportées aux Statuts. Une procédure régulière est donc nécessaire pour permettre à l'ensemble de nos Membres d'avoir suffisamment de temps pour les mettre en œuvre et procéder aux ajustements nécessaires.

Il nous semble que le mécanisme approprié devrait comprendre la discussion, la prise de position des groupes géopolitiques et d'autres organes de l'UIP, et lorsque les modifications sont plus substantielles, un débat, une participation et une discussion plus approfondis. Cela garantira que nos Statuts bénéficieront du soutien nécessaire une fois le processus achevé.

Le Comité exécutif a le pouvoir, comme tout membre des groupes géopolitiques, de proposer des modifications, mais il ne serait pas opportun qu'elles soient préparées par le Conseil directeur en l'absence de toute discussion préalable ou de la connaissance des amendements proposés, alors que dans certains cas, comme au sein de notre propre Parlement, les travaux parlementaires sont suspendus et que les commissions ont interrompu leurs activités. Il en va de même pour le Groupe interparlementaire de l'Uruguay, au sein duquel sont représentés tous les partis politiques au Parlement, et dont les membres sont nommés pour toute la durée de la législature, ce qui leur permet de participer au travail de l'UIP de manière régulière et cohérente, et lui confère une solide connaissance de l'Organisation.

Suivant ce raisonnement, il ne nous semble pas opportun de raccourcir les délais de mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. En effet, celle-ci a été élaborée pour une période de cinq ans par l'Assemblée de l'UIP et nous ne sommes pas favorables à sa modification à mi-chemin. Cela ne nous empêche pas de procéder à des ajustements, comme il est précisé dans l'avant-propos du document lui-même, car une stratégie s'étend sur plus d'une présidence de l'UIP, et sur plus d'une législature. Nous pouvons ainsi avoir une vision à long terme tout en établissant des programmes parlementaires à court, moyen et long termes, en gardant à l'esprit que la Stratégie 2017-2021 est le résultat des suggestions des parlements et du travail collectif de ses membres, lesquels ont tenu compte des mesures à prendre dans leurs pays.

La Stratégie a été établie par le Conseil directeur de l'UIP à la 135<sup>ème</sup> Assemblée, à Genève (Suisse), en octobre 2016. Cela nous permet de participer au mieux à l'exercice de la gouvernance mondiale. Les parlements, qui évoluent avec le temps, peuvent ainsi s'adapter à un projet mondial dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, cela nous donne la garantie d'une certaine continuité entre deux élections présidentielles.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons que cette note soit distribuée à tous les Membres de l'UIP.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

(Signé)

Ivonne Passada, sénatrice  
Chef de la délégation  
Membre permanent du  
Groupe interparlementaire uruguayen  
Ancienne Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP

---

cc: M. Martin Chungong  
Secrétaire général de l'Union interparlementaire  
Genève, Suisse